

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS125

présenté par

Mme Bergantz, M. Isaac-Sibille, M. Falorni, Mme Josso, Mme Maud Petit, M. Turquois,  
M. Philippe Vigier et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'article 10, insérer l'alinéa suivant :

« Au cours de l'un des quatre examens de suivi médical prévus durant les deux premiers mois de l'enfant, un dépliant de prévention des risques liés à l'exposition aux écrans numériques, contenant un lien vers la plateforme numérique, est remis aux parents. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les examens de suivi médical jusqu'au 2 mois du nourrisson constituent un moment privilégié qui permet au médecin de répondre aux interrogations des parents, et évoquer les conditions d'un environnement sain et favorable au développement du bébé. Cet amendement vise à assurer la bonne et pleine information des parents via la transmission d'une documentation idoine.

De plus, nous constatons que nombreux outils déployés par les pouvoirs publics - bien que qualité - n'atteignent pas pleinement leur cible. Sur les questions de santé publique, il ne faut pas laisser de place à l'erreur et s'assurer que les outils et les informations parviennent bien jusqu'aux parents.